



5 Chemin des Rompus (Stade Octave Lapize)
94350 VILLIERS SUR MARNE, France
Téléphone : (+33) 1 49 30 81 81
Email : tennis.esv@gmail.com

TARIFICATION

Saison 2017/2018

Formules ADULTES

	COTISATIONS	COURS COLLECTIFS	TOTAL
Cotisation simple :	245 €		245 €
Cours 1H00 :	245 €	275 €	520 €
Cours 1H30 :	245 €	395 €	640 €
Cours Equipes :	245 €	195 €	440 €
Majoration non-Villierain :			50 €
Frais de dossier nouvelle inscription :			50 €
Réduction Famille :			-50 €
Licence simple :			50 €
Tickets Invités :			36 €

Formules JEUNES - né(e) après 2000

	COTISATIONS	COURS COLLECTIFS	TOTAL
Cotisation simple *1 :	180 €		180 €
Cours 1H00 :	180 €	180 €	360 €
Cours 1H30 :	180 €	260 €	440 €
Cours Equipes 2*1H30 + PHYSIQUE :	180 €	450 €	630 €
Mini tennis + 1H (2012/2013/2014) :	170 €		170 €
CCIS :	170 €		170 €
Majoration non-Villierain :			20 €
Frais de dossier nouvelle inscription :			50 €
Réduction Famille :			-50 €
Licence simple :			50 €

Échéances

	Juil*	Sept*	Oct	Nov	Déc
Cotisation simple	35 €	30 €	60 €	60 €	60 €
Cours 1H00	65 €	65 €	130 €	130 €	130 €
Cours 1H30	80 €	80 €	160 €	160 €	160 €
Cours Equipes	60 €	50 €	110 €	110 €	110 €
Majoration non-Villierain	50 €				
Frais de dossier nouvelle inscription	50 €				
Réduction Famille					-50 €
Licence simple	50 €				
Tickets Invités					
Cotisation simple *1	30 €	30 €	40 €	40 €	40 €
Cours 1H00	45 €	45 €	90 €	90 €	90 €
Cours 1H30	60 €	50 €	110 €	110 €	110 €
Cours Equipes 2*1H30 + PHYSIQUE	90 €	90 €	150 €	150 €	150 €
Mini tennis + 1H (2012/2013/2014)	40 €	40 €	30 €	30 €	30 €
CCIS	40 €	40 €	30 €	30 €	30 €
Majoration non-Villierain	20 €				
Frais de dossier nouvelle inscription	50 €				
Réduction Famille					-50 €
Licence simple	50 €				

Conditions particulières

- Tarification conforme à la décision de l'Assemblée Générale du 11 mars 2017
- est considérée nouvelle toute inscription pour la 1ère fois ou pour tout adhérent non inscrit depuis 2 ans
- L'ESV Tennis se donne le droit d'annuler les cours en cas d'intempéries sans en garantir le report.
- La commission de direction se réserve la possibilité de supprimer tout cours dont le nombre d'élèves minimal n'aura pas été atteint
- faute de pouvoir les répartir dans d'autres cours. Les élèves seront remboursés au prorata des leçons supprimées.
- Aucun cours ne sera remboursé sans certificat médical et tout trimestre commencé est dû.
- Echéance non acquittée est différée le mois suivant
- règlement intérieur consultable à l'adresse suivante : "<http://www.esvilliers-tennis.fr/reglement-interieur/>